

Relevé de décisions

Liste des décisions Conseil collégial du 3 septembre 2020
confirmées ensuite par le Conseil exécutif

03092020#01 à 03092020#10

Décision n° 1 : Pour avoir un espace de démo ouvert, il faut que la monnaie adhère à la Fédération.

Décision n° 2 : Pour une première approche. Julien créera parallèlement un espace de démo factice mais à jour.

Décision n° 3 : Seront créées les listes de diffusion suivantes :

- une liste « AG du Kohinos » qui comprendra les 3 membres (des monnaies adhérentes) désignés pour l'AG
- une liste « Fédération Kohinos » qui comprendra la liste précédente + d'autres membres de chaque monnaie qui ont envie de suivre les aventures du Kohinos : (interne à la fédé)
- une liste « les Amis du Kohinos » qui comprendra toutes les monnaies ou personnes qui ont été en contact avec la Fédération : (externe à la fédé)

Décision n° 4 : Les CR complets seront envoyés aux membres du Conseil Collégial et copiés dans un espace privé du site wordpress kohinos.com. Les relevés de décisions seuls seront affichés sur le site dans un espace public.

Décision n° 5 : Pour rembourser les 30 000 euros avancés par Pascal Tellier à la Doume pour la réalisation du Kohinos, un bouton « faites un don », renvoyant sur un compte de la doume qui transférera ensuite, sera placé sur les pages d'accueil de toute monnaie utilisant le Kohinos.

Décision n° 6 : faire un appel à contribution graphique (logo « Kohinos ») sur les listes « Fédération Kohinos » et « Amis du Kohinos ».

Décision n° 7 : La commission animation-communication prendra un rendez-vous avec Charles Lesage puis avec les membres de Lokavaluto avant fin septembre.

Décision n° 8 : L'intégration dans le Gitlab (référencement et discussions sur les bugs) des prestataires externes à la fédération est actée.

Décision n° 9 : Tant que le Kohinos n'est pas encore opérationnel, l'accès au code source ne peut se faire que sous la responsabilité des représentants des MLCC de la Fédération.

Décision n° 10 : Le processus pour la remontée des mises à jour faites sous la responsabilité et à la demande des monnaies sera le suivant :

- Demande de mise à jour « Merge request » faite auprès de la commission technique, en précisant les nouveaux éléments et le périmètre des modifications / corrections apportées.
- Validation par la commission technique de cette mise à jour
- Rapport des modifications effectuées par la commission technique au conseil exécutif